

Adoption en CFVU	15/10/2024
Date de mise en ligne (intranet, internet)	15/10/2024
Date de transmission au rectorat	15/10/2024



RÈGLEMENT DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

DOMAINE : Droit, économie, gestion
MASTER MENTION : Science politique

Master 1^{ère} année :

- **parcours « affaires publiques européennes » : M1L406**
- **parcours « communication et pouvoir » : M1L404**
- **parcours « conflits et crises internationales » : M1L403**
- **parcours « développement et action humanitaire » : M1L405**
- **parcours « politique comparée Afrique Moyen-Orient » : M1L407**
- **parcours « transformation des démocraties contemporaines - administration du politique » : M1L408**
- **parcours « transformation des démocraties contemporaines - action publique et territoires » : M1L409**
- **parcours « transformation des démocraties contemporaines - enquêtes, études, expertise » : M1L410**
- **parcours « transformation des démocraties contemporaines - ingénierie de la concertation » : M1L411**
- **parcours « transformation des démocraties contemporaines - transitions écologiques » : M1L412**

Master 2^{ème} année :

- **parcours « affaires publiques européennes » : MIL514**
- **parcours « communication et pouvoir » : MIL510**
- **parcours « conflits et crises internationales » : MIL511**
- **parcours « développement et action humanitaire » : MIL513**
- **parcours « politique comparée Afrique Moyen-Orient » : MIL512**
- **parcours « transformation des démocraties contemporaines - administration du politique » : MIL517**
- **parcours « transformation des démocraties contemporaines - action publique et territoires » : MIL520**
- **parcours « transformation des démocraties contemporaines - enquêtes, études, expertise » : MIL516**
- **parcours « transformation des démocraties contemporaines - ingénierie de la concertation » : MIL519**
- **parcours « transformation des démocraties contemporaines - transitions écologiques » : MIL521**
- **parcours « action publique européenne et internationale » : MIL515 – en partenariat avec l'Institut national du service public (INSP)**

*Vu les articles L. 612-6 et L. 612-6-1 du code de l'éducation ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 4 février 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de master ;
Vu la loi n° 2016-1828 du 23 décembre 2016 portant adaptation du deuxième cycle de l'enseignement supérieur français au système Licence-Master-Doctorat ;
Vu le décret n° 2018-642 du 20 juillet 2018 modifiant le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016 relatif au diplôme national de master ;
Vu le décret n° 2017-1652 du 30 novembre 2017 modifiant les dispositions du code de l'éducation relatives aux stages et aux périodes de formation en milieu professionnel ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
Vu les articles D. 613-17 à 25 du code de l'éducation relatif aux diplômes en partenariat international.*

En demandant son admission en master, l'étudiant s'engage à respecter les dispositions du règlement de contrôle des connaissances ci-dessous. Ce règlement peut être complété par des dispositions spécifiques dans le cas notamment de formations en lien avec des professions réglementées.

I. GÉNÉRALITÉS

1. Le master est un diplôme national de l'enseignement supérieur conférant à son titulaire le grade universitaire de master.
2. Au sein d'une même mention, un master permet l'acquisition de compétences transversales communes aux différents parcours de formation.
3. Lors de la procédure d'accréditation d'un établissement, le ministre chargé de l'enseignement supérieur veille à l'existence d'un socle commun aux différents parcours d'une même mention défini en termes de compétences et garant d'une réelle cohérence pédagogique.

La formation conduisant au diplôme national de master comprend des enseignements théoriques, méthodologiques et appliqués et une ou plusieurs expériences en milieu professionnel, notamment sous la forme de stages au sens du décret n° 2014-1420 du 27 novembre 2014 et du décret n° 2017-1652 du 30 novembre 2017, relatifs à l'encadrement des périodes de formation en milieu professionnel et des stages.

La formation comprend obligatoirement une initiation à la recherche et, notamment, la rédaction d'un mémoire ou d'autres travaux d'études personnels.

4. L'offre de formation est structurée en semestres. Quatre semestres au niveau master.
5. Conformément aux articles D. 611-1 à D. 611-6 du code de l'éducation, la formation est organisée, au sein de chaque mention, sous la forme de parcours de formation initiale et continue formant des ensembles cohérents d'unités d'enseignement et organisant des progressions pédagogiques adaptées, au regard des finalités du diplôme.
6. Conformément à la circulaire n° 2015-122 du 22-07-2015, une période d'expérience personnelle dite de « césure » est possible durant le cursus des étudiants. Un document annexe à ce règlement de contrôle de connaissances en précise les modalités.

II. ORGANISATION DES ÉTUDES

1. Une référence commune est fixée correspondant à l'acquisition de 120 crédits pour le niveau master, 30 crédits par semestre. Cette référence permet de définir la valeur en crédits de l'ensemble des diplômes.

La mention est structurée en 10 parcours et sous-parcours diplômants, organisés comme suit :

Semestre 1 :

- 2 cours obligatoires communs à l'ensemble des parcours et sous-parcours
- 2 cours obligatoires par parcours
- 2 cours aux choix parmi une offre de 4 cours qui varie d'un parcours et d'un sous-parcours à l'autre

Semestre 2 :

- 3 ou 4 cours de spécialisation obligatoires par parcours et sous-parcours
- 1 ou 2 cours au choix parmi une offre qui varie d'un parcours et d'un sous-parcours à l'autre

Semestre 3 :

- Les étudiants doivent suivre entre 7 et 20 cours, en fonction des parcours et sous-parcours, pour un nombre d'heures totales suivies allant de 188h à 345h.

Les étudiants sont également formés à la recherche et par la recherche. En M1 ils doivent tous rédiger un mémoire, fortement valorisé dans les coefficients du S2. Pour se préparer, ils suivent un TD de pratique de la recherche au S1 et un TD de pratique de la recherche au S2. La plupart des parcours et des sous-parcours proposent également un séminaire de recherche au S3 et les étudiants ont la possibilité de valider leur M2 par un second mémoire soutenu à la fin du S4 (en vue, éventuellement, d'une poursuite en thèse).

Les étudiants sont également accompagnés dans leur professionnalisation. Dans chaque parcours et sous-parcours, un séminaire de professionnalisation est dispensé au S2 et au S3. Les étudiants doivent effectuer au moins un stage durant leur master : pendant le M1 et entre le M1 et le M2, en dehors des semaines de cours et d'examen, et/ou au S4. Les stages obligatoires sont encadrés par un tuteur ou une tutrice et donnent lieu à une soutenance.

Le présent règlement des études s'applique à tous les parcours du Master 2 à l'exception du parcours « affaires publiques européennes - action publique européenne et internationale » organisé par convention avec l'INSP.

III. CONDITIONS D'ACCÈS

1. Pour être inscrit en première année du diplôme de master, les étudiants doivent justifier :
 - soit d'un diplôme national conférant le grade de licence dans un domaine compatible avec celui du diplôme national de master concerné, mention « science politique », mention « droit », mention « histoire » ou mention « sociologie » ;
 - soit d'une des validations prévues aux articles L. 613-3 (validation d'études supérieures accomplies en France ou à l'étranger), L. 613-4 (validation des acquis de l'expérience) et L. 613-5 (validation d'acquis) du code de l'éducation.
2. Pour les masters dans lesquels il a été fixé des capacités d'accueil pour la première année du deuxième cycle, l'admission de l'étudiant peut être subordonnée à un concours ou à des modalités d'examen de sa candidature (examen, dossier, entretien).
3. L'admission en 2^{ème} année de master, dans un parcours à finalité indifférenciée, recherche ou professionnelle est prononcée par le chef d'établissement sur proposition du responsable de la formation,

après avis de la commission pédagogique du parcours concerné et sous réserve de la validation de la première année de master.

IV. INSCRIPTIONS

1. L'inscription administrative est annuelle conformément aux dispositions nationales.
2. L'inscription pédagogique est faite en début d'année universitaire pour les semestres 1 et 2 puis pour les semestres 3 et 4, avec possibilité de modifications au plus tard dans les deux semaines qui suivent le début du semestre d'enseignement.
Tout étudiant répondant aux conditions prévues par la charte des étudiants salariés peut bénéficier des dispositions prévues à ladite charte (cf. site <http://www.univ-paris1.fr/>, rubrique « Vie étudiante »).
3. Inscription par transfert :
Les modalités de prise en compte du parcours réalisé par l'étudiant dans l'établissement d'origine sont définies par le règlement propre à chaque formation.

Les demandes de transfert en vue de l'entrée en master 1 peuvent être acceptées dans la limite de la capacité d'accueil sur avis favorable de la commission des transferts de la composante.
Les demandes de transfert liées à un changement d'orientation sont examinées par la commission « d'équivalence » de la composante.

La validation des acquis et des acquis de l'expérience fait l'objet d'une décision de la commission de validation des acquis, après examen du dossier constitué par le candidat. La décision de validation peut être conditionnelle et comporter, par exemple, l'obligation de suivre certains enseignements de licence.

La validation se fait par unité d'enseignement (UE) entières, ou par éléments constitutifs (EC) d'UE, sous la forme de dispenses, sans attribution de note. Les crédits *European Credits Transfer System* (ECTS) correspondants sont acquis. En revanche, ces UE ou EC n'entrent pas dans le calcul de la compensation.

La validation d'études effectuées en France ou à l'étranger fait l'objet d'une décision de la commission/jury de validation compétente de la composante.
4. Dans les filières en lien avec les professions réglementées, le nombre d'inscription est limité en master 1^{ère} année où il est subordonné à la décision du jury.
5. En dehors des professions réglementées, en master 1^{ère} année une troisième inscription ne pourra être accordée qu'à titre exceptionnel par décision du président de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne sur proposition du responsable pédagogique du diplôme.
6. En master 2^{ème} année, le redoublement d'un semestre ou de l'année ne peut être accordé qu'à titre exceptionnel par décision du Président de l'Université sur proposition du responsable pédagogique du diplôme.
7. En master 2^{ème} année, en application de la loi n° 2016-1828 du 23 décembre 2016 portant adaptation du deuxième cycle de l'enseignement supérieur français au système Licence-Master-Doctorat l'inscription en deuxième année de master est de droit, dans la même mention, sous réserve de validation de la première année de master.

V. MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

A. Master 1^{ère} année

1. Pour les 60 premiers crédits : l'appréciation des connaissances et des aptitudes dans les UE constitutives d'un semestre résulte d'un contrôle continu et d'épreuves écrites anonymes, le cas échéant.
2. Elle peut aussi comporter :
 - des examens oraux, lesquels peuvent être remplacés par des tests écrits,
 - la rédaction d'un mémoire de recherche.
3. Sur dérogation, le contrôle des connaissances et des aptitudes des étudiants engagés dans la vie professionnelle ou dans l'impossibilité absolue d'assister aux travaux dirigés et aux conférences de méthode et qui en ont été dispensés est effectué sous la forme d'examens terminaux écrits et oraux pour l'ensemble des matières faisant l'objet de contrôle continu ou pour une ou plusieurs matières faisant l'objet de contrôle continu.
4. Les épreuves écrites organisées dans le cadre des travaux dirigés bénéficient des mêmes conditions de correction et d'anonymat que les épreuves écrites visées au paragraphe V.1.
5. L'examen est organisé après chaque semestre d'enseignement. Dans les matières faisant l'objet d'une épreuve terminale et d'un contrôle continu, la part du contrôle continu dans la note finale est de 50%.
6. La session de rattrapage a lieu dans un délai de 15 jours minimum après les résultats de la session initiale. Un dispositif pédagogique de soutien arrêté par la commission de la formation et de la vie universitaire est mis en place. A défaut, la session de rattrapage a lieu deux mois au moins après la session initiale.

B. Master 1^{ère} et 2^{ème} année

1. Le contrôle continu doit comprendre au moins deux notes par matière. Des dérogations peuvent être accordées par les conseils d'UFR ou de composantes pour les matières exigeant des travaux de rédaction relatifs à(aux) thématique(s) abordée(s) en séminaire.
2. L'assiduité aux travaux dirigés et conférences de méthode est obligatoire en M1, l'assiduité aux enseignements est obligatoire en M2. Il ne peut être toléré plus de trois absences motivées par semestre en master 1^{ère} année et de deux absences motivées en master 2^{ème} année.
La limitation ci-dessus n'est pas applicable en cas de maladie de longue durée, de grossesse ou de handicap.
3. Les épreuves de soutenance d'un mémoire de recherche ou d'évaluation d'un stage inclus dans la formation peuvent avoir lieu exceptionnellement en septembre. Le jury tient une nouvelle délibération pour tenir compte du résultat de ces épreuves.
4. **Stage** (cf. le décret n° 2014-1420 du 27 novembre 2014, décret n° 2017-1652 du 30 novembre 2017) : Les étudiants ont la possibilité, dans le cadre de leur cursus pédagogique, - le volume pédagogique d'enseignement de deux cents heures comporte un minimum de cinquante heures dispensées en présence des étudiants -, de réaliser un stage, y compris en dehors des périodes d'enseignement, donnant lieu à la rédaction d'un rapport. Ce stage, qui a pour but d'acquérir des compétences en cohérence avec la formation, doit être autorisé par le responsable pédagogique du parcours de la mention et est placé sous la tutelle d'un enseignant (cf. <https://www.pantheonsorbonne.fr/formation/insertion-professionnelle>,, rubrique « Insertion professionnelle »).
La date butoir pour terminer un stage est fixée au 31 août pour la 1^{ère} année de master.

La fixation de la date de fin d'année universitaire au 31 décembre de l'année pour une inscription en master 2 et diplôme d'université de niveau 7 (cadre national des certifications professionnelles). Cette

disposition ne s'applique pas aux étudiants inscrits au titre du régime des césures. Les délibérations de jury et la notification des résultats de jury doivent être effectués avant le 30 novembre. Les stages doivent être achevés avant le 31 décembre. La date limite de début du stage en master 2 est le 15 septembre. Aucune convention de stage dont le terme serait supérieur au 31 décembre ne peut être signée.

VI. NOTATION DES ÉPREUVES :

A. Notes, coefficients, crédits :

Aucune matière n'étant assortie de TD, les enseignants peuvent opter soit pour le contrôle continu, soit pour un examen terminal, à l'exception des TD de pratique de la recherche et de professionnalisation qui sont obligatoirement évalués en contrôle continu. Pour les détails des coefficients et crédits : *cf maquette*.

B. Bonifications pour la 1^{ère} année de master

1. Les matières donnant lieu à bonification sont notées sur 20. Ne sont comptabilisés au titre du bonus que les points au-dessus de la moyenne.
2. Les étudiants ayant choisi de suivre un enseignement donnant lieu à bonification peuvent bénéficier d'une majoration maximale de 0,5 point sur la moyenne coefficientée du semestre.
3. Les enseignements d'activités physiques et sportives ou les enseignements des activités culturelles, enfin les engagements citoyens, sont proposés au titre des bonifications dans toutes les formations de M1 quand ils ne figurent pas parmi les enseignements obligatoires ou optionnels du programme de la formation.
Les enseignements de langue sont également proposés au titre des bonifications.

C. Capitalisation et compensation pour les 1^{ère} et 2^{ème} année de master

1. Les crédits et les unités d'enseignement peuvent être acquis par réussite à l'examen ou par compensation.
2. Unités d'enseignements :
Les unités d'enseignement sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne. L'acquisition d'une unité d'enseignement entraîne délivrance des crédits correspondant à cette unité. Une unité d'enseignement ne peut être obtenue si l'étudiant ne se présente pas à une épreuve.
3. Sont capitalisables les éléments constitutifs d'unité d'enseignement pour lesquels l'étudiant a obtenu la moyenne. Les crédits européens qui leur sont attachés sont acquis par l'étudiant.
4. Semestre :
Le semestre d'enseignement est validé si l'étudiant y a obtenu la moyenne. L'acquisition d'un semestre entraîne délivrance des crédits correspondants.
5. Compensation annuelle :
Elle est de droit pour les étudiants ayant obtenu la moyenne arithmétique pour les deux semestres de l'année.
Les étudiants défaillants ne peuvent bénéficier de cette disposition. Des dispositions spécifiques peuvent être prises pour les filières visées au paragraphe IV. 4.

Pour le calcul de la moyenne, il est tenu compte des coefficients attribués à chaque épreuve.

6. La compensation ne peut avoir lieu que si toutes les épreuves ont été effectivement passées.
7. Validation des périodes d'études effectuées à l'étranger :
Lorsque le projet a été accepté par le responsable pédagogique et que l'étudiant a obtenu la validation de sa période d'études par l'établissement étranger, il bénéficie des crédits européens correspondant à cette période d'études sur la base de 30 crédits pour l'ensemble des unités d'enseignement d'un semestre.

VII. CONDITIONS D'OBTENTION DU DIPLÔME :

A. Obtention du titre de maîtrise

1. Le jury délibère, à l'issue de la première année de master, en vue de la délivrance de la maîtrise mention « science politique ».

Pour obtenir la maîtrise, l'étudiant doit soit valider le semestre 1 et le semestre 2 du master 1, soit obtenir 60 crédits par les règles de compensation décrites au point VI.5.

2. En cas d'obtention, le diplôme est édité à la demande de l'étudiant.
3. La validation du diplôme est assortie des mentions suivantes :
 - Passable, lorsque la moyenne générale est égale ou supérieure à 10/20 ;
 - Assez bien, lorsque la moyenne générale est égale ou supérieure à 12/20 ;
 - Bien, lorsque la moyenne générale est égale ou supérieure à 14/20 ;
 - Très bien, lorsque la moyenne générale est égale ou supérieure à 16/20 ;

B. Jury

1. Le jury comprend les enseignants qui ont participé à la notation des épreuves. Il statue souverainement sur les résultats de contrôle des connaissances et décide du résultat définitif en vue de la validation du semestre, des unités d'enseignement ou enseignements, et attribue le titre de maîtrise. Il peut décerner des points de jury.
2. Le président du jury est désigné par le président de l'université ou, sur délégation, par le directeur de l'UFR ou de l'Institut responsable de la formation.

C. Les langues

Le master intègre un enseignement visant la maîtrise d'au moins une langue étrangère conformément au cadre européen commun de référence pour les langues. L'enseignement de langue est dispensé de préférence sur les deux années du master. Cet enseignement est sanctionné par des crédits ECTS.

Afin de renforcer l'attractivité et la reconnaissance internationale du diplôme de master, certains enseignements peuvent être dispensés en langue étrangère, ou organisés en coopération avec des établissements d'enseignement supérieur étrangers en application des dispositions des articles L. 121-3 et D. 613-17 et suivants du code de l'éducation.

D. Délivrance du diplôme de master

1. La délivrance du diplôme de master est subordonnée à la validation des deux derniers semestres d'enseignement.

Toutefois, le jury du second semestre de la 2^{ème} année de master procède à la compensation entre les deux semestres dans les termes du paragraphe VI. C. 5. A cet effet, il peut faire usage de points de jury.

2. Le semestre d'enseignement est validé dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne.

Pour le calcul de la moyenne, il est tenu compte des coefficients attribués à chaque épreuve.

3. La validation d'un semestre entraîne l'attribution des crédits correspondants.
4. La défaillance à une épreuve fait obstacle à la validation du semestre.
5. La validation du diplôme de master confère le grade de master mention « science politique » :

- parcours « affaires publiques européennes »
- parcours « communication et pouvoir »
- parcours « conflits et crises internationales »
- parcours « développement et action humanitaire »
- parcours « politique comparée Afrique Moyen-Orient »
- parcours « transformation des démocraties contemporaines - administration du politique »
- parcours « transformation des démocraties contemporaines - action publique et territoires »
- parcours « transformation des démocraties contemporaines - enquêtes, études, expertise »
- parcours « transformation des démocraties contemporaines - ingénierie de la concertation »
- parcours « transformation des démocraties contemporaines - transitions écologiques »
- parcours « action publique européenne et internationale »

6. Le diplôme est assorti des mentions suivantes en fonction des notes obtenues en deuxième année de master pour l'ensemble de l'année :

- Passable, lorsque la moyenne générale est égale ou supérieure à 10/20 ;
- Assez bien, lorsque la moyenne générale est égale ou supérieure à 12/20 ;
- Bien, lorsque la moyenne générale est égale ou supérieure à 14/20 ;
- Très bien, lorsque la moyenne générale est égale ou supérieure à 16/20.

7. **Supplément au diplôme** : pour favoriser la reconnaissance du parcours suivi par l'étudiant et développer la mobilité internationale, chaque diplôme est accompagné du supplément au diplôme mentionné au de l'article D. 123-13 du code de l'éducation. Ce document synthétique retrace l'ensemble des connaissances et compétences acquises durant le parcours de formation suivi par l'étudiant.

[MAQUETTES DES ENSEIGNEMENTS](#)

Pour davantage d'informations, veuillez contacter le service de la scolarité de rattachement.

Annexe au règlement de contrôle des connaissances type relative à la mise en œuvre d'une période de césure

*Vu les articles L. 613-1, L. 611-12 et D. 611-13 à D. 611-20 du code de l'éducation ;
Vu la circulaire n° 2015-122 du 22 juillet 2015 ;
Vu le décret 2018-372 du 18 mai 2018 relatif à la suspension temporaire des études dans
les établissements publics dispensant des formations initiales d'enseignement supérieur ;
Vu la circulaire n° 2019-030 du 10 avril 2019 relative à la mise en œuvre de la suspension
temporaire des études dite période de césure dans les établissements publics.*

La présente annexe au règlement de contrôle des connaissances type a pour objet de préciser les modalités de déroulement d'une période d'expérience personnelle dite de « césure », applicables en dehors de tout autre dispositif spécifique concourant aux mêmes fins proposées par l'établissement.

Pour chaque diplôme, le règlement de contrôle des connaissances met en application la présente annexe en définissant les modalités concrètes de réalisation de la période de césure.

1. Caractéristiques de la césure

Période de césure - La période dite « de césure » :

Le début d'une période de césure coïncide nécessairement avec celui d'un semestre universitaire

- Sa durée ne peut être inférieure à celle d'un semestre universitaire, ni supérieure à deux semestres consécutifs.
- Elle peut être effectuée dès le début de la première année de cursus mais ne peut l'être après la dernière année de cursus et devra se dérouler selon des périodes indivisibles équivalant à au moins un semestre universitaire et débutant obligatoirement en même temps qu'un semestre universitaire.
- Le téléservice défini par l'article D. 612-1 du code de l'éducation qui gère la procédure nationale de préinscription dans une formation initiale du premier cycle mentionnée à l'article L. 612-3 du code de l'éducation permet au candidat qui souhaite débiter une césure dès l'entrée dans l'enseignement supérieur de transmettre sa demande une fois qu'il a accepté la proposition d'inscription faite par l'établissement.
- Elle est effectuée sur la base d'un strict volontariat de l'étudiant qui s'y engage et ne peut être rendue nécessaire pour l'obtention du diplôme préparé avant et après cette suspension.

Non attribution possible d'ECTS.- La période de césure ne peut donner lieu à l'obtention d'ECTS en sus du nombre total d'ECTS délivré à l'issue de la formation. Un bilan de compétences pourra être établi par l'établissement et les compétences acquises, devront être portées au supplément au diplôme dans le cadre de l'obtention d'unités d'enseignement (UE) libres facultatives.

2. Modalités de la césure

La période de césure peut se dérouler **en France ou à l'étranger** et prendre l'une des formes suivantes :

Autre formation	Stage ou période de formation en milieu professionnel	Bénévolat	Engagement de service civique/service volontaire européen/volontariat associatif ou autres formes de volontariat (de solidarité, en administration ou en entreprise)	Entrepreneuriat	Travail
Maintien du statut d'étudiant et des droits afférents	Application de la réglementation sur les stages (Loi 2014-788, 10 juillet 2014)	Organisation couverture sociale de l'étudiant (Loi 2006-586, 23 mai 2006)	Application du code du service national ou de la réglementation propre aux autres formes de volontariat	Inscription au « Diplôme étudiant-entrepreneur »	Application du code du travail Basculement sur le régime des salariés ou équivalent

En toute hypothèse, l'étudiant est inscrit au sein de son établissement pendant la durée de sa période de césure et continue de bénéficier du statut d'étudiant. Il devra maintenir un lien constant avec son établissement en le tenant régulièrement informé du déroulement de celle-ci et de sa situation.

La période de césure peut se dérouler hors du territoire français :

C'est alors la législation du pays d'accueil qui s'applique dans les relations entre l'étudiant et l'organisme d'accueil, y compris s'il s'agit d'une période de formation disjointe de sa formation d'origine.

Formalités obligatoires que l'étudiant doit réaliser au préalable :

L'étudiant doit se rapprocher de sa caisse d'assurance maladie pour obtenir des informations sur les conditions permettant la prise en charge de ses frais médicaux.

S'il part dans un pays de l'Union Européenne, de l'espace économique européen ou en Suisse, il doit demander à sa caisse d'assurance maladie le formulaire E 106 / S1 « *Inscription en vue de bénéficiaire de la couverture d'assurance maladie* » ou la carte européenne d'assurance maladie (CEAM). Une fois sur place, ce formulaire lui permettra de s'inscrire auprès de l'institution d'assurance maladie de son lieu de résidence.

S'il part dans un pays hors Union Européenne / espace économique européen / Suisse, il doit informer sa caisse d'assurance maladie de son départ et de sa nouvelle adresse à l'étranger. Pour bénéficier d'une prise en charge de ses soins médicaux, l'étudiant doit souscrire une assurance

volontaire (qui ne le dispense pas de cotiser au régime obligatoire d'assurance maladie du nouveau pays de résidence) soit auprès de la Caisse des Français de l'étranger soit auprès d'une compagnie d'assurance privée, soit éventuellement auprès de l'institution de sécurité sociale du pays de résidence.

L'étudiant réalisant sa période de césure sous la forme d'un volontariat doit se rapprocher respectivement de :

- son organisme d'accueil pour l'engagement de service civique et le volontariat associatif ;
- l'agence Erasmus + jeunesse et sport pour un service volontaire européen ;
- Clong-volontariat pour un volontariat de solidarité internationale ;
- UbiFrance dans le cadre d'un volontariat en administration ou en entreprise et plus généralement du centre du volontariat international.

□ Il appartient à l'étudiant d'être individuellement couvert par une assurance en responsabilité civile, assistance juridique et rapatriement pour être protégé pendant toute la durée de son séjour à l'étranger.

3. Régime de la césure

Procédure.- Après son admission dans la formation, l'étudiant doit déposer auprès du directeur de la composante (par délégation du président de l'université) son projet de césure au minimum un mois ouvrable avant le début du semestre.

Tout projet de césure, formalisé par une lettre de motivation indiquant la nature, les modalités de réalisation, les objectifs du projet est soumis à l'approbation du président de l'université, et par délégation du directeur de la composante.

Toute décision de refus doit être motivée par écrit et contenir les voies et délais de recours (administratifs et contentieux).

« Vous pouvez contester la présente décision, soit directement par la voie contentieuse, soit en formant au préalable, un recours administratif qui préserve le délai du recours contentieux.

Le recours administratif qui doit être formé dans les deux mois qui suivent la décision que vous contestez, peut prendre la forme d'un recours gracieux adressé à l'auteur de la décision contestée ou celle d'un recours hiérarchique auprès de l'autorité hiérarchique supérieure.

Saisie de votre recours administratif, l'administration peut :

- soit vous donner entièrement ou partiellement satisfaction, dans les deux mois qui suivent votre recours,
- soit rejeter votre demande, dans les deux mois qui suivent votre recours, par une décision expresse ou par une décision implicite de rejet en gardant le silence pendant plus de deux mois à votre réclamation.

Dans le cas d'une décision expresse ou implicite de rejet résultant de votre recours administratif, vous disposez de deux mois, délai franc, pour déposer un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Paris (articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative).

Le recours contentieux doit être déposé dans les deux mois qui suivent la notification de la décision que vous contestez auprès du Tribunal Administratif de Paris.

Le délai de deux mois est un délai franc qui court le lendemain de la date de notification et/ou de l'affichage (ex. le délai pour contester une décision notifiée le 4 janvier court à partir du 5 janvier pour s'achever le 5 mars). »

Lorsque l'étudiant souhaite interrompre la période de césure avant le terme prévu dans la convention mentionnée ci-dessous, la réintégration dans la formation ne peut intervenir sans l'accord du président ou du directeur de l'établissement.

Convention pédagogique.- Lorsque le directeur de la composante (sur délégation du président de l'université) donne son accord à la demande de césure, l'établissement (et le cas échéant, le nouvel établissement d'accueil) signe avec l'étudiant, qui suspend sa scolarité, un accord prenant la forme d'une convention pédagogique qui comporte les mentions obligatoires suivantes :

- Les modalités de sa réintégration ou son inscription au sein de la formation dans le semestre ou l'année suivant ceux validés par l'étudiant avant sa suspension, y compris lorsqu'il s'agit de formations sélectives pour lesquelles l'établissement doit être en mesure de réserver une capacité d'inscription à l'étudiant lors de son retour ([V. modèle de convention pédagogique sur le site internet](#)) ;
- Le dispositif d'accompagnement pédagogique ;
- Les modalités de validation de la période de césure par l'attribution de crédits du système européen d'unités d'enseignement capitalisables et transférables.

Modalité de validation de la période de césure :

La validation de l'année de césure donne lieu à l'obtention de 10 ECTS qui s'ajoutent au nombre total de crédits européens délivrés à l'issue de la formation et qui n'entraîne aucune dispense d'enseignement ou de stage. Un certificat spécifique liée à l'année de césure est alors délivré.

Droits d'inscription.- L'étudiant en période de césure est nécessairement inscrit au sein de son établissement d'origine. Il se verra ainsi délivrer une carte d'étudiant lui permettant de bénéficier de son statut d'étudiant.

Lorsque le diplôme préparé dans l'établissement d'inscription est un diplôme national, l'étudiant acquitte des droits de scolarité au taux réduit prévu dans l'annexe de l'arrêté fixant les droits de scolarité d'établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur.

Bourse.- Si la période de césure consiste en une autre formation, l'éligibilité de l'étudiant à la bourse est soumise aux conditions de droit commun attachées à la nature de sa formation (à savoir relever de la compétence du Ministre chargé de l'enseignement supérieur conduisant à un diplôme national de l'enseignement supérieur ou être habilitée à recevoir des boursiers). Le maintien de la bourse est soumis aux conditions de progression, d'assiduité aux cours et de présence aux examens fixées dans le cadre du droit commun.

Dans les autres cas, le droit à bourse peut être maintenu sur décision de l'établissement, qui se prononce sur la dispense ou non de l'étudiant de son obligation à assiduité durant sa période de césure. La décision sera prise en fonction de la relation entre la thématique de la césure et la formation dispensée au sein de l'établissement.

Lorsque le droit à bourse est maintenu, celui-ci entre dans le décompte du nombre total de droits à bourse ouverts à l'étudiant au titre de chaque cursus.

Protection sociale.- Pour ce qui est du risque maladie et maternité, le droit commun reste apparemment applicable : l'étudiant en position de césure doit s'inscrire dans son établissement d'origine. Étant inscrit en tant qu'étudiant, il doit en principe s'acquitter auprès de l'université d'origine de la cotisation à la sécurité sociale étudiante, s'il ne dépend d'aucun autre régime et qu'il remplit les conditions (notamment d'âge).

Pour les autres risques (AT en France, couverture maladie/rapatriement/AT à l'étranger), il convient que l'étudiant effectue les formalités nécessaires pour se procurer une couverture.

L'établissement doit informer le CROUS de la situation de l'étudiant concerné pendant et après sa période de césure.

Master 1ère année et master 2ème année parcours "affaires publiques européennes" (M1L406/MIL514)				
Intitulé des UE et des éléments pédagogiques (EP)	Horaire		Info RCC	
	CM	TD	Coef.	ECTS
Master 1ère année				
Semestre 1				
UE 1 : Enseignements fondamentaux			4	20
4 cours obligatoires				
Cours obligatoire Sociétés politiques comparées	33		1	5
Cours obligatoire Théories politiques	33		1	5
Cours obligatoire Politique de l'Union européenne	33		1	5
Cours obligatoire France and the UE	24		1	5
UE 2 : Enseignements optionnels			4	8
2 cours au choix				
Cours optionnel Issues of Climate change	24		1	4
Cours optionnel Mutations de l'action publique	24		1	4
Cours optionnel Politiques des capitalismes contemporains	24		1	4
Cours optionnel Dimensions numériques du politique	24		1	4
UE 3 : Pratique de la recherche			1	2
1 cours obligatoire				
Cours obligatoire Pratique de la recherche		18	1	2
Total	219	18		30
	237			
Volume horaire étudiant	189			
Semestre 2				
UE 1 : Enseignement de spécialité			4	16
4 cours obligatoires				
Cours obligatoire Administration de l'UE	24		1	4
Cours obligatoire Relations extérieures de l'UE	24		1	4
Cours obligatoire Action publique, Europe et territoires	24		1	4
Cours obligatoire Europe, transnational mobilisations and civil society	24		1	4
UE 2 : Enseignements optionnels			1	4
1 cours au choix				
Cours optionnel Médias, réseaux sociaux et relations internationales	24		1	4
Cours optionnel Public, Private and the Commons: Neoliberalism and the boundaries of the state	24		1	4
Cours optionnel Gouvernance démocratique	24		1	4
Cours optionnel International Public Policies	24		1	4
Cours optionnel Politics of development in Africa	24		1	4
UE 3 : Recherche et professionnalisation			5	10
3 cours obligatoire				
Cours obligatoire Pratique de la recherche		18	1	1
Cours obligatoire Mémoire			8	8
Cours obligatoire Séminaire de professionnalisation		18	1	1
Cours obligatoire Expérience en milieu professionnel				
Total	216	36		30
	252			
Volume horaire étudiant	156			
Total année 1 (semestre 1 + semestre 2)				
	435	54		30
	489			
Volume année 1 étudiant	345			

Master 2ème année

Semestre 3					
UE 1 : Enseignements fondamentaux				1	30
Cours obligatoire	Histoire et théories de l'intégration	30		1	3
Cours obligatoire	Institutions et démocratie européennes	30		1	3
Cours obligatoire	Sociologie des acteurs et des politiques de l'UE	30		1	3
Cours obligatoire	Actualité des « études européennes »	30		1	3
3 cours au choix					
Cours optionnel	Politique de la concurrence et marché intérieur	24		1	3
Cours optionnel	Politique extérieure, humanitaire et de développement de l'UE	24		1	3
Cours optionnel	Politique européenne de la terre et des territoires (agriculture, environnement, climat et cohésion)	24		1	3
Cours optionnel	Politique des droits de l'homme (Charte des droits fondamentaux/ JAI)	24		1	3
2 cours au choix					
Cours optionnel	Communication et lobbying européens	24		1	3
Cours optionnel	Sources d'information européennes et montage de dossier	24		1	3
Cours optionnel	Simulation de la négociation européenne	24		1	3
Cours optionnel	1 cours au choix dans un autre parcours dans les autres parcours du Master	30		1	3
Cours obligatoire	Séminaire de professionnalisation	20		1	3
Total		338	0		30
Volume horaire étudiant		338			
		260			
Semestre 4					
UE 1 : Recherche et professionnalisation				1	30
1 cours optionnel					
Cours optionnel	Rapport de stage			1	30
Cours optionnel	Mémoire			1	30
Total		0	0		30
Volume horaire étudiant		0			
		0			
Total année 2 (semestre 3 + semestre 4)		338	0		30
Volume année 2 étudiant		338			
		260			
Total parcours de master (année 1 + année 2)		773	54		60
Volume parcours de master étudiant		827			
		605			

**Master 1ère année et master 2ème année
parcours "communication et pouvoir" (M1L404/MIL510)**

Intitulé des UE et des éléments pédagogiques (EP)	Horaire		Info RCC	
	CM	TD	Coef.	ECTS
Master 1ère année				
Semestre 1				
UE 1 : Enseignements fondamentaux			4	20
4 cours obligatoires				
Cours obligatoire Sociétés politiques comparées	33		1	5
Cours obligatoire Théories politiques	33		1	5
Cours obligatoire Médias et compétitions politiques	33		1	5
Cours obligatoire Dimensions numériques du politique	24		1	5
UE 2 : Enseignements optionnels			4	8
2 cours au choix				
Cours optionnel Mutations de l'action publique	24		1	4
Cours optionnel Issues of Climate change	24		1	4
Cours optionnel Genre, race et classe	24		1	4
Cours optionnel Elections et opinions	24		1	4
UE 3 : Pratique de la recherche			1	2
1 cours obligatoire				
Cours obligatoire Pratique de la recherche		18	1	2
Total	219	18		30
	237			
Volume horaire étudiant	189			
Semestre 2				
UE 1 : Enseignement de spécialité			4	16
4 cours obligatoires				
Cours obligatoire Communication et informations politiques	24		1	4
Cours obligatoire Système des médias	24		1	4
Cours obligatoire Réseaux et communication numérique	24		1	4
Cours obligatoire Médias, réseaux sociaux et relations internationales	24		1	4
UE 2 : Enseignements optionnels			1	4
1 cours au choix				
Cours optionnel Action publique, Europe et territoires	24		1	4
Cours optionnel Public, Private and the Commons: Neoliberalism and the boundaries of the state	24		1	4
Cours optionnel Interventions internationales de gestion des crises	24		1	4
Cours optionnel Décider dans un monde incertain	24		1	4
UE 3 : Recherche et professionnalisation			5	10
3 cours obligatoire				
Cours obligatoire Pratique de la recherche		18	1	1
Cours obligatoire Mémoire			8	8
Cours obligatoire Séminaire de professionnalisation		18	1	1
Cours obligatoire Expérience en milieu professionnel				
Total	192	36		30
	228			
Volume horaire étudiant	156			
Total année 1 (semestre 1 + semestre 2)	411	54		30
	465			
Volume année 1 étudiant	345			

Master 2ème année			
Semestre 3			
UE 1 : Enseignements de tronc commun		6	12
Cours obligatoire	Sociologie de la communication publique et politique	24	1 2
Cours obligatoire	Sociologie du journalisme	24	1 2
Cours obligatoire	Stratégies du numérique	20	1 2
Cours obligatoire	Stratégies de la communication publique et politique	20	1 2
Cours obligatoire	Communication d'influence	20	1 2
Cours obligatoire	Communication de crise	20	1 2
Cours obligatoire	Media training	20	1 2
Cours optionnel	1 cours au choix dans les autres parcours du Master	24	1 2
UE 2 : Cours de spécialité		6	15
Choisir un sous-parcours parmi 2			
SOUS PARCOURS : COMMUNICATION POLITIQUE ET SOCIALE			
Cours obligatoire	Droits, marchés publics et financements de la communication politique	24	1 3
Cours obligatoire	Réceptions du politique	24	1 3
Cours obligatoire	Communication des ONG	20	1 3
Cours obligatoire	Communication des organisations	20	1 3
Cours obligatoire	Internet et technologies participatives	20	1 3
SOUS PARCOURS : COMMUNICATION POLITIQUE INTERNATIONALE			
Cours obligatoire	Communication des ONG	20	1 3
Cours obligatoire	Communication des acteurs et des politiques européennes	20	1 3
Cours obligatoire	Conflits, guerres et opinions publiques	20	1 3
Cours obligatoire	Expérimentations du numérique en Afrique et au Moyen-Orient	30	1 3
Cours obligatoire	Plaidoyer à l'international	20	1 3
UE 3 : Recherche et professionnalisation		1	3
Cours obligatoire	Pratique de la recherche	15	1 1
Cours obligatoire	Pratiques professionnelles: Relations Presse et Sciences Sociales	12	1 2
Total		417 0	30
Volume horaire étudiant		417	
		248	
Semestre 4			
UE 1 : Recherche et professionnalisation		1	30
1 cours optionnel			
Cours optionnel	Rapport de stage	1	30
Cours optionnel	Mémoire	1	30
Total		0 0	30
Volume horaire étudiant		0	
		0	
Total année 2 (semestre 3 + semestre 4)		417 0	30
Volume année 2 étudiant		417	
		248	
Total parcours de master (année 1 + année 2)		828 54	60
Volume parcours de master étudiant		882	
		593	

**Master 1ère année et master 2ème année
parcours "conflits et crises et internationales" (M1L403/MIL511)**

Intitulé des UE et des éléments pédagogiques (EP)	Horaire		Info RCC	
	CM	TD	Coef.	ECTS
Semestre 1				
UE 1 : Enseignements fondamentaux			4	20
4 cours obligatoires				
Cours obligatoire	Sociétés politiques comparées	33	1	5
Cours obligatoire	Théories politiques	33	1	5
Cours obligatoire	Sociologie politique de l'international	33	1	5
Cours obligatoire	Politiques des capitalismes contemporains	24	1	5
UE 2 : Enseignements optionnels			4	8
2 cours au choix				
Cours optionnel	Climate change	24	1	4
Cours optionnel	Dimensions numériques du politique	24	1	4
Cours optionnel	Mutations de l'action publique	24	1	4
Cours optionnel	Sociologie des mouvements sociaux	24	1	4
UE 3 : Pratique de la recherche			1	2
1 cours obligatoire				
Cours obligatoire	Pratique de la recherche		18	1
				2
Total		219	18	30
		237		
Volume horaire étudiant		189		
Semestre 2				
UE 1 : Enseignement de spécialité			3	12
3 cours obligatoires				
Cours obligatoire	Socio-histoire de la guerre	24	1	4
Cours obligatoire	International Public Policies	24	1	4
Cours obligatoire	Interventions internationales de gestion des crises	24	1	4
UE 2 : Enseignements optionnels			2	8
2 cours au choix				
Cours optionnel	Médias, réseaux sociaux et relations internationales	24	1	4
Cours optionnel	Migrations, diasporas et réfugiés	24	1	4
Cours optionnel	Relations extérieures de l'Union Européenne	24	1	4
Cours optionnel	Santé mondiale	24	1	4
UE 3 : Recherche et professionnalisation			5	10
3 cours obligatoire				
Cours obligatoire	Pratique de la recherche		18	1
				1
Cours obligatoire	Mémoire		8	8
Cours obligatoire	Séminaire de professionnalisation		18	1
				1
Cours obligatoire	Expérience en milieu professionnel			
Total		168	36	30
		204		
Volume horaire étudiant		156		
Total année 1 (semestre 1 + semestre 2)				
		387	54	30
		441		
Volume année 1 étudiant		345		

Master 2ème année				
Semestre 3				
UE 1 : Enseignements de spécialité			5	25
5 cours au choix				
Cours optionnel	Analyse des politiques étrangères	30	1	5
Cours optionnel	Dynamique transnationale des crises	30	1	5
Cours optionnel	Sociologie des guerres civiles	30	1	5
Cours optionnel	internationales	30	1	5
Cours optionnel	Politiques de sortie de conflit	30	1	5
Cours optionnel	Politique de défense	30	1	5
Cours optionnel	Dynamiques religieuses et changement politique	30	1	5
Cours optionnel	Politiques du développement et questions de genre	30	1	5
Cours optionnel	Conflits, guerres et opinions publiques	24	1	5
Cours optionnel	1 cours au choix dans le master	24	1	5
UE 2 : Recherche et professionnalisation			1	5
2 cours obligatoires				
Cours obligatoire	"Projets collectifs"	18	1	3
Cours obligatoire	Les métiers de l'international	20	1	2
Total		326	0	30
		326		
Volume horaire étudiant		188		
Semestre 4				
UE 1 : Recherche et professionnalisation			1	30
1 cours optionnel				
Cours optionnel	Rapport de stage		1	30
Cours optionnel	Mémoire		1	30
Total		0	0	30
		0		
Volume horaire étudiant		0		
Total année 2 (semestre 3 + semestre 4)		326	0	30
		326		
Volume année 2 étudiant		188		
Total parcours de master (année 1 + année 2)		713	54	60
		767		
Volume parcours de master étudiant		533		

**Master 1ère année et master 2ème année
parcours "développement et action humanitaire" (M1L405/MIL513)**

Intitulé des UE et des éléments pédagogiques (EP)	Volume Horaire		Info RCC	
	CM	TD	Coef.	ECTS
Master 1ère année				
Semestre 1				
UE 1 : Enseignements fondamentaux			4	20
4 cours obligatoires				
Cours obligatoire Sociétés politiques comparées	33		1	5
Cours obligatoire Théories politiques	33		1	5
Cours obligatoire Grands enjeux du développement	33		1	5
Cours obligatoire Politiques des capitalismes contemporains	24		1	5
UE 2 : Enseignements optionnels			4	8
2 cours au choix				
Cours optionnel Sociologie des mouvements sociaux	24		1	4
Cours optionnel Mutations de l'action publique	24		1	4
Cours optionnel Genre, race et classe	24		1	4
Cours optionnel Issues of Climate change	24		1	4
UE 3 : Pratique de la recherche			1	2
1 cours obligatoire				
Cours obligatoire Pratique de la recherche		18	1	2
Total	219	18		30
		237		
Volume horaire étudiant		189		
Semestre 2				
UE 1 : Enseignement de spécialité			4	16
4 cours obligatoires				
Cours obligatoire Economie du développement	24		1	4
Cours obligatoire Inégalités et développement	24		1	4
Cours obligatoire Politics of development in Africa	24		1	4
Cours obligatoire Santé mondiale	24		1	4
UE 2 : Enseignements optionnels			1	4
1 cours au choix				
Cours optionnel Migrations, diaspora et réfugiés	24		1	4
Cours optionnel Socio-histoire de la guerre	24		1	4
Cours optionnel Inégalités et discriminations socio-spatiales	24		1	4
Cours optionnel politiques de l'anthropocène	24		1	4
UE 3 : Recherche et professionnalisation			5	10
3 cours obligatoire				
Cours obligatoire Pratique de la recherche		18	1	1
Cours obligatoire Mémoire			8	8
Cours obligatoire Séminaire de professionnalisation		18	1	1
Cours obligatoire Expérience en milieu professionnel				
Total	192	36		30
		228		
Volume horaire étudiant		156		
Total année 1 (semestre 1 + semestre 2)	411	54		30
		465		
Volume année 1 étudiant		345		

Master 2ème année				
Semestre 3				
UE 1 : Enseignements fondamentaux			4	16
Cours obligatoire	Gestion de projet	30	1	3
Cours obligatoire	Aide humanitaire et interventions d'urgences	30	1	3
Cours obligatoire	Financement du développement	21	1	2
Cours obligatoire	Action internationale des collectivités territoriales	21	1	2
Cours obligatoire	Secteur privé et développement	21	1	2
Cours obligatoire	Mesure et évaluation des programmes	21	1	2
Cours obligatoire	Etats et coopérations internationales	21	1	2
Cours optionnel			1	
mise à niveau	Gouvernance de l'aide internationale	20		0
UE 2 : Enseignements optionnels			2	9
3 cours au choix				
Cours optionnel	Politique extérieure, humanitaire et développement de l'UE	24	1	3
Cours optionnel	Genre, inégalités et politiques d'inclusion	20	1	3
Cours optionnel	Plaidoyer international	20	1	3
Cours optionnel	Climat et développement	20	1	3
Cours optionnel	Droit international humanitaire / Droits humains	20	1	3
Cours optionnel	Communication des ONG (Com)	20	1	3
1 cours au choix dans les autres parcours du Master				
UE 3 : Recherche et professionnalisation			1	5
Cours obligatoire	Sociologie politique du développement	24	2	3
Cours obligatoire	Séminaire de professionnalisation	20	1	2
Total		353	0	30
		353		
Volume horaire étudiant		268		
Semestre 4				
UE 1 : Recherche et professionnalisation			1	30
1 cours optionnel				
Cours optionnel	Rapport de stage		1	30
Cours optionnel	Mémoire		1	30
Total		0	0	30
		0		
Volume horaire étudiant		0		
Total année 2 (semestre 3 + semestre 4)		353	0	30
		353		
Volume année 2 étudiant		268		
Total parcours de master (année 1 + année 2)		764	54	60
		818		
Volume parcours de master étudiant		613		

Master 1ère année et master 2ème année				
parcours "politique comparée Afrique Moyen-Orient" (M1L407/MIL512)				
Intitulé des UE et des éléments pédagogiques (EP)	Horaire		Info RCC	
	CM	TD	Coef.	ECTS
Master 1ère année				
Semestre 1				
UE 1 : Enseignements fondamentaux			4	20
4 cours obligatoires				
Cours obligatoire	Sociétés politiques comparées	33	1	5
Cours obligatoire	Théories politiques	33	1	5
Cours obligatoire	Grands débats postcoloniaux	33	1	5
Cours obligatoire	Politiques des capitalismes contemporains	24	1	5
UE 2 : Enseignements optionnels			4	8
2 cours au choix				
Cours optionnel	Sociologie des mouvements sociaux	24	1	4
Cours optionnel	Mutations de l'action publique	24	1	4
Cours optionnel	Sociologie des institutions	24	1	4
Cours optionnel	Issues of Climate change	24	1	4
UE 3 : Pratique de la recherche			1	2
1 cours obligatoire				
Cours obligatoire	Pratique de la recherche		18	1 2
Total		219 18		30
		237		
Volume horaire étudiant		189		
Semestre 2				
UE 1 : Enseignement de spécialité			4	16
4 cours obligatoires				
Cours obligatoire	Fabrique de l'autorité politique	24	1	4
Cours obligatoire	Politics of development in Africa	24	1	4
Cours obligatoire	Migrations, diaspora et réfugiés	24	1	4
Cours obligatoire	Sociétés et inégalités en Afrique	24	1	4
UE 2 : Enseignements optionnels			1	4
1 cours au choix				
Cours optionnel	Socio-histoire de la guerre	24	1	4
Cours optionnel	Economie du développement	24	1	4
Cours optionnel	Interventions internationales de gestion des crises	24	1	4
UE 3 : Recherche et professionnalisation			5	10
3 cours obligatoire				
Cours obligatoire	Pratique de la recherche		18	1 1
Cours obligatoire	Mémoire		8	8
Cours obligatoire	Séminaire de professionnalisation		18	1 1
Cours obligatoire	Expérience en milieu professionnel			
Total		168 36		30
		204		
Volume horaire étudiant		156		
Total année 1 (semestre 1 + semestre 2)		387 54		30
		441		
Volume année 1 étudiant		345		

Master 2ème année

Semestre 3

UE 1 : Enseignements fondamentaux			5	25
5 cours au choix				
Cours optionnel	Ancrages sociaux des conflits armés	30	1	5
Cours optionnel	Révolutions, utopies et protestations	30	1	5
Cours optionnel	Dynamiques religieuses et changement politique	30	1	5
Cours optionnel	Politiques du développement et questions de genre	30	1	5
Cours optionnel	Expérimentations numériques en Afrique et au Moyen-Orient	30	1	5
Cours optionnel	Gouverner les pauvres	30	1	5
Cours optionnel	Fabrique des idées politiques	30	1	5
	1 cours au choix dans les autres parcours du Master			
UE 2 : Recherche et professionnalisation			1	5
2 cours obligatoires				
Cours obligatoire	Pratiques de la recherche	30	1	3
Cours obligatoire	Interventions : théories et pratiques professionnelles	30	1	2
Total		270	0	30
		270		
Volume horaire étudiant		210		

Semestre 4

UE 1 : Recherche et professionnalisation			1	30
1 cours optionnel				
Cours optionnel	Rapport de stage		1	30
Cours optionnel	Mémoire		1	30
Total		0	0	30
		0		
Volume horaire étudiant		0		
Total année 2 (semestre 3 + semestre 4)		270	0	30
		270		
Volume année 2 étudiant		210		
Total parcours de master (année 1 + année 2)		657	54	60
		711		
Volume parcours de master étudiant		555		

Master 1ère année et master 2ème année				
parcours "transformation des démocraties contemporaines - action publique et territoires"				
(M1L409/MIL520)				
Intitulé des UE et des éléments pédagogiques (EP)	Horaire		Info RCC	
	CM	TD	Coef.	ECTS
Master 1ère année				
Semestre 1				
UE 1 : Enseignements fondamentaux			4	20
4 cours obligatoires				
Cours obligatoire	Sociétés politiques comparées	33	1	5
Cours obligatoire	Théories politiques	33	1	5
Cours obligatoire	Recompositions et métamorphoses de l'action politique	33	1	5
Cours obligatoire	Genre, race, classe	24	1	5
UE 2 : Enseignements optionnels			4	8
2 cours au choix				
Cours optionnel	Mutations de l'action publique	24	1	4
Cours optionnel	Politiques des capitalismes contemporains	24	1	4
Cours optionnel	Issues of Climate change	24	1	4
Cours optionnel	Sociologie des institutions	24	1	4
UE 3 : Pratique de la recherche			1	2
1 cours obligatoires				
Cours obligatoire	Pratique de la recherche		18	1
Total		219	18	30
Volume horaire étudiant		237		
		189		
Semestre 2				
UE 1 : Enseignement de spécialité			4	16
4 cours obligatoires				
Cours obligatoire	Décider dans un monde incertain	24	1	4
Cours obligatoire	Public, Private and the Commons: Neoliberalism and the boundaries of the state	24	1	4
Cours obligatoire	Politiques de l'anthropocène	24	1	4
Cours obligatoire	Inégalités et discriminations socio-spatiales	24	1	4
UE 2 : Enseignements optionnels			1	4
1 cours au choix				
Cours optionnel	Gouvernance démocratique	24	1	4
Cours optionnel	Communication et informations politiques	24	1	4
Cours optionnel	Migrations, diaspora et réfugiés	24	1	4
UE 3 : Recherche et professionnalisation			5	10
3 cours obligatoires				
Cours obligatoire	Pratique de la recherche		18	1
Cours obligatoire	Mémoire			8
Cours obligatoire	Séminaire de professionnalisation		10	1
Cours obligatoire	Expérience en milieu professionnel			1
Total		168	28	30
Volume horaire étudiant		196		
		148		
Total année 1 (semestre 1 + semestre 2)		387	46	30
Volume année 1 étudiant		433		
		337		

Master 2ème année				
Semestre 3				
UE 1 : Enseignements de spécialité			1	30
Cours obligatoire	Innovations démocratiques	20	1	2
Cours obligatoire	Marchés publics : cadre juridique, enjeux sociaux et environnementaux	12	1	2
Cours obligatoire	Sociologie de l'action publique locale	24	1	2
Cours obligatoire	Organisation territoriale de l'Etat et compétences des collectivités locales	24	1	3
Cours obligatoire	Grands enjeux des politiques territoriales	24	1	3
Cours obligatoire	Finances publiques locales	20	1	2
Cours obligatoire	Les services publics locaux	12	1	2
Cours obligatoire	Gouverner le territoire	24	1	2
Cours obligatoire	Système d'information géographique	10	1	2
Cours obligatoire	Evaluation et expérimentation des politiques publiques	12	1	2
Cours obligatoire	Les politiques urbaines : études de cas	12	1	2
Cours obligatoire	Sociologie des politiques territoriales de mixité sociale	12	1	2
Cours obligatoire	Les instruments de la transition écologique des territoires	24	1	2
Cours obligatoire	Les métiers de l'action publique territoriale	20	1	2
Total		250	0	30
		250		
Volume horaire étudiant		250		
Semestre 4				
UE 1 : Recherche et professionnalisation			1	30
1 cours optionnel				
Cours optionnel	Rapport de stage		1	30
Cours optionnel	Mémoire		1	30
Total		0	0	30
		0		
Volume horaire étudiant		0		
Total année 2 (semestre 3 + semestre 4)				
		250	0	30
		250		
Volume année 2 étudiant		250		
Total parcours de master (année 1 + année 2)				
		637	46	60
		683		
Volume parcours de master étudiant		587		

Master 1ère année et master 2ème année
parcours "transformation des démocraties contemporaines - administration du politique"
(M1L408/MIL517)

Intitulé des UE et des éléments pédagogiques (EP)	Volume Horaire		Info RCC	
	CM	TD	Coef.	ECTS
Master 1ère année				
Semestre 1				
UE 1 : Enseignements fondamentaux			4	20
4 cours obligatoires				
Cours obligatoire Sociétés politiques comparées	33		1	5
Cours obligatoire Théories politiques	33		1	5
Cours obligatoire Recompositions et métamorphoses de l'action politique	33		1	5
Cours obligatoire Genre, race, classe	24		1	5
UE 2 : Enseignements optionnels			4	8
2 cours au choix				
Cours optionnel Sociologie des mouvements sociaux	24		1	4
Cours optionnel Issues of Climate change	24		1	4
Cours optionnel Elections et opinions	24		1	4
Cours optionnel Sociologie des institutions	24		1	4
UE 3 : Pratique de la recherche			1	2
1 cours obligatoires				
Cours obligatoire Pratique de la recherche		18	1	2
Total	219	18		30
Volume horaire étudiant	237			
	189			
Semestre 2				
UE 1 : Enseignement de spécialité			4	16
4 cours obligatoires				
Cours obligatoire Décider dans un monde incertain	24		1	4
Cours obligatoire Public, Private and the Commons: Neoliberalism and the boundaries of the state	24		1	4
Cours obligatoire Gouvernance démocratique	24		1	4
Cours obligatoire Inégalités et discriminations socio-spatiales	24		1	4
UE 2 : Enseignements optionnels			1	4
1 cours au choix				
Cours optionnel Politiques de l'anthropocène	24		1	4
Cours optionnel Communication et informations politiques	24		1	4
UE 3 : Recherche et professionnalisation			5	10
3 cours obligatoire				
Cours obligatoire Pratique de la recherche		18	1	1
Cours obligatoire Mémoire			8	8
Cours obligatoire Séminaire de professionnalisation : les métiers du politique		10	1	1
Cours obligatoire Expérience en milieu professionnel				
Total	144	28		30
Volume horaire étudiant	172			
	148			
Total année 1 (semestre 1 + semestre 2)	363	46		30
Volume année 1 étudiant	409			
	337			

Master 2ème année

Semestre 3				
UE 1 : Connaissances théoriques et savoirs pratiques des métiers du politique			1	30
Cours obligatoire	Innovations démocratiques	20	1	3
Cours obligatoire	Marchés publics : cadre juridique, enjeux sociaux et environnementaux	12	1	2
Cours obligatoire	Actualité constitutionnelle	20	1	3
Cours obligatoire	Procédure parlementaire	20	1	3
Cours obligatoire	Finances publiques	20	1	3
Cours obligatoire	Organisation territoriale de l'Etat et compétences des collectivités locales	24	1	3
Cours obligatoire	Droit électoral et financement de la vie politique	20	1	3
Cours obligatoire	Opinion et Elections	20	1	2
Cours obligatoire	Analyse politique	20	1	2
Cours obligatoire	1 Cours au choix dans le parcours Enquêtes, Etudes, Expertise	30	1	2
Cours obligatoire	1 Cours au choix dans le M2 Communication (vol : 12h > 33h CM)	24	1	2
Cours obligatoire	Les métiers de l'administration du politique	20	1	2
Total		250	0	30
Volume horaire étudiant		250		
Semestre 4				
UE 1 : Recherche et professionnalisation			1	30
1 cours optionnel				
Cours optionnel	Rapport de stage		1	30
Cours optionnel	Mémoire		1	30
Total		0	0	30
Volume horaire étudiant		0		
Total année 2 (semestre 3 + semestre 4)		250	0	30
Volume année 2 étudiant		250		
Total parcours de master (année 1 + année 2)		613	46	60
Volume parcours de master étudiant		659		
		587		

Master 1ère année et master 2ème année					
parcours "transformation des démocraties contemporaines - enquêtes, études, expertise"					
(M1L410/MIL516)					
Intitulé des UE et des éléments pédagogiques (EP)		Horaire		Info RCC	
		CM	TD	Coef.	ECTS
Master 1ère année					
Semestre 1					
UE 1 : Enseignements fondamentaux				4	20
4 cours obligatoires					
Cours obligatoire	Sociétés politiques comparées	33		1	5
Cours obligatoire	Théories politiques	33		1	5
Cours obligatoire	Recompositions et métamorphoses de l'action politique	33		1	5
Cours obligatoire	Genre, race, classe	24		1	5
UE 2 : Enseignements optionnels				4	8
2 cours au choix					
Cours optionnel	Sociologie des mouvements sociaux	24		1	4
Cours optionnel	Mutations de l'action publique	24		1	4
Cours optionnel	Elections et opinions	24		1	4
Cours optionnel	Sociologie des institutions	24		1	4
UE 3 : Pratique de la recherche				1	2
1 cours obligatoires					
Cours obligatoire	Pratique de la recherche		18	1	2
Total		219	18		30
		237			
Volume horaire étudiant		189			
Semestre 2					
UE 1 : Enseignement de spécialité				4	16
4 cours obligatoires					
Cours obligatoire	Décider dans un monde incertain	24		1	4
Cours obligatoire	Public, Private and the Commons: Neoliberalism and the boundaries of the state	24		1	4
Cours obligatoire	Politiques de l'anthropocène	24		1	4
Cours obligatoire	Inégalités et discriminations socio-spatiales	24		1	4
UE 2 : Enseignements optionnels				1	4
1 cours au choix					
Cours optionnel	Gouvernance démocratique	24		1	4
Cours optionnel	Communication et informations politiques	24		1	4
Cours optionnel	Migrations, diaspora et réfugiés	24		1	4
Cours optionnel	Europe, transnational mobilisations and civil society	24		1	4
Cours optionnel	International public policies	24		1	4
Cours optionnel	Fabrique de l'autorité politique	24		1	4
UE 3 : Recherche et professionnalisation				5	10
3 cours obligatoire					
Cours obligatoire	Pratique de la recherche		18	1	1
Cours obligatoire	Mémoire			8	8
Cours obligatoire	Séminaire de professionnalisation		10	1	1
Cours obligatoire	Expérience en milieu professionnel				
Total		240	28		30
		268			
Volume horaire étudiant		148			
Total année 1 (semestre 1 + semestre 2)					
		459	46		30
		505			
Volume année 1 étudiant		337			

Master 2ème année					
Semestre 3					
UE 1 : Enseignements de spécialité				2	24
6 cours au choix					
Cours optionnel	Sociologie des pratiques démocratiques	30		1	4
Cours optionnel	La politique saisie par le droit	30		1	4
Cours optionnel	Décompositions et recompositions des organisations et des milieux partisans	30		1	4
Cours optionnel	Le gouvernement des crises	30		1	4
Cours optionnel	Processus et formes de politisation	30		1	4
Cours optionnel	Violences et radicalités politiques	30		1	4
Cours optionnel	Méthodes et recherches en histoire sociale des idées politiques	30		1	4
Cours optionnel	Politiques du genre	30		1	4
Cours optionnel	1 cours au choix dans un autre parcours dans les autres parcours du Master	30		1	4
UE 2 : Ateliers et projet				1	6
2 ateliers et 1 enseignement de projet au choix					
Cours optionnel	Atelier Enquête par entretiens et observations	8		1	2
Cours optionnel	Atelier Recherche sur archives	8		1	2
Cours optionnel	Atelier Analyse de discours et de corpus textuels	8		1	2
Cours optionnel	Atelier Collecte et traitement de données statistiques et numériques	8		1	2
Cours optionnel	Projet de recherche collectif	16		1	2
Cours optionnel	Projet d'expertise et d'évaluation collectif	16		1	2
Total		334	0		30
Volume horaire étudiant		334			
Semestre 4					
UE 1 : Recherche et professionnalisation				1	30
1 cours optionnel					
Cours optionnel	Rapport de stage			1	30
Cours optionnel	Mémoire			1	30
Total		0	0		30
Volume horaire étudiant		0			
Total année 2 (semestre 3 + semestre 4)		334	0		30
Volume année 2 étudiant		334			
Total parcours de master (année 1 + année 2)		793	46		60
Volume parcours de master étudiant		671			

Master 1ère année et master 2ème année				
parcours "transformation des démocraties contemporaines - ingénierue de la concertation"				
(M1L411/MIL519)				
Intitulé des UE et des éléments pédagogiques (EP)	Horaire		Info RCC	
	CM	TD	Coef.	ECTS
Master 1ère année				
Semestre 1				
UE 1 : Enseignements fondamentaux			4	20
4 cours obligatoires				
Cours obligatoire	Sociétés politiques comparées	33	1	5
Cours obligatoire	Théories politiques	33	1	5
Cours obligatoire	Recompositions et métamorphoses de l'action politique	33	1	5
Cours obligatoire	Genre, race, classe	24	1	5
UE 2 : Enseignements optionnels			4	8
2 cours au choix				
Cours optionnel	Sociologie des mouvements sociaux	24	1	4
Cours optionnel	Mutations de l'action publique	24	1	4
Cours optionnel	Elections et opinions	24	1	4
Cours optionnel	Dimensions numériques du politique	24	1	4
UE 3 : Pratique de la recherche			1	2
1 cours obligatoires				
Cours obligatoire	Pratique de la recherche		18	1
				2
Total		219	18	30
		237		
Volume horaire étudiant		189		
Semestre 2				
UE 1 : Enseignement de spécialité			4	16
4 cours obligatoires				
Cours obligatoire	Décider dans un monde incertain	24	1	4
Cours obligatoire	Public, Private and the Commons: Neoliberalism and the boundaries of the state	24	1	4
Cours obligatoire	Politiques de l'anthropocène	24	1	4
Cours obligatoire	Gouvernance démocratique	24	1	4
UE 2 : Enseignements optionnels			1	4
1 cours au choix				
Cours optionnel	Inégalités et discriminations socio-spatiales	24	1	4
Cours optionnel	Communication et informations politiques	24	1	4
Cours optionnel	Migrations, diaspora et réfugiés	24	1	4
Cours optionnel	Europe, transnational mobilisations and civil society	24	1	4
UE 3 : Recherche et professionnalisation			5	10
3 cours obligatoire				
Cours obligatoire	Pratique de la recherche		18	1
Cours obligatoire	Mémoire		8	8
Cours obligatoire	Séminaire de professionnalisation		10	1
Cours obligatoire	Expérience en milieu professionnel			1
Total		192	28	30
		220		
Volume horaire étudiant		148		
Total année 1 (semestre 1 + semestre 2)		411	46	30
		457		
Volume année 1 étudiant		337		

Master 2ème année				
Semestre 3				
UE 1 : Enseignements de spécialité			1	30
Cours obligatoire	Innovations démocratiques	20	1	2
Cours obligatoire	Marchés publics : cadre juridique, enjeux sociaux et environnementaux	12	1	2
Cours obligatoire	Gouvernance des territoires	24	1	2
Cours obligatoire	Penser et concevoir une concertation multi acteurs	12	1	2
Cours obligatoire	Urbanisme, ville et environnement	12	1	2
Cours obligatoire	Sociologie des controverses	12	1	2
Cours obligatoire	Expériences nationales et internationales de délibération	12	1	2
Cours obligatoire	Stratégie de la concertation et du débat public	20	1	2
Cours obligatoire	Techniques d'animation de groupe et de conduite de projet	20	1	2
Cours obligatoire	Internet et technologies participatives	20	1	2
Cours obligatoire	La concertation dans les collectivités locales	20	1	2
Cours obligatoire	Communication et concertation	12	1	2
Cours obligatoire	Médiation environnementale et dialogue territorial	12	1	2
Cours obligatoire	Concertation et projet urbain	12	1	2
Cours obligatoire	Les métiers de l'action publique territoriale	20	1	2
Total		240	0	30
Volume horaire étudiant		240		
Semestre 4				
UE 1 : Recherche et professionnalisation			1	30
1 cours optionnel				
Cours optionnel	Rapport de stage		1	30
Cours optionnel	Mémoire		1	30
Total		0	0	30
Volume horaire étudiant		0		
Total année 2 (semestre 3 + semestre 4)		240	0	30
Volume année 2 étudiant		240		
Total parcours de master (année 1 + année 2)		651	46	60
Volume parcours de master étudiant		697		
		577		

Master 1ère année et master 2ème année				
parcours "transformation des démocraties contemporaines - transitions écologiques"				
(M1L412/MIL521)				
Intitulé des UE et des éléments pédagogiques (EP)	Horaire		Info RCC	
	CM	TD	Coef.	ECTS
Master 1ère année				
Semestre 1				
UE 1 : Enseignements fondamentaux			4	20
4 cours obligatoires				
Cours obligatoire	Sociétés politiques comparées	33	1	5
Cours obligatoire	Théories politiques	33	1	5
Cours obligatoire	Recompositions et métamorphoses de l'action politique	33	1	5
Cours obligatoire	Genre, race, classe	24	1	5
UE 2 : Enseignements optionnels			4	8
2 cours au choix				
Cours optionnel	Issues of Climate change	24	1	4
Cours optionnel	Sociologie des mouvements sociaux	24	1	4
Cours optionnel	Mutations de l'action publique	24	1	4
Cours optionnel	Politiques des capitalismes contemporains	24	1	4
UE 3 : Pratique de la recherche			1	2
1 cours obligatoires				
Cours obligatoire	Pratique de la recherche		18	1
				2
Total		219	18	30
Volume horaire étudiant		237		
		189		
Semestre 2				
UE 1 : Enseignement de spécialité			4	16
4 cours obligatoires				
Cours obligatoire	Politiques de l'anthropocène	24	1	4
Cours obligatoire	Décider dans un monde incertain	24	1	4
Cours obligatoire	Public, Private and the Commons: Neoliberalism and the boundaries of the state	24	1	4
Cours obligatoire	Inégalités et discriminations socio-spatiales	24	1	4
UE 2 : Enseignements optionnels			1	4
1 cours au choix				
Cours optionnel	Gouvernance démocratique	24	1	4
Cours optionnel	Migrations, diaspora et réfugiés	24	1	4
Cours optionnel	Action publique, Europe et territoires	24	1	4
UE 3 : Recherche et professionnalisation			5	10
3 cours obligatoire				
Cours obligatoire	Pratique de la recherche		18	1
Cours obligatoire	Mémoire		8	8
Cours obligatoire	Séminaire de professionnalisation		10	1
Cours obligatoire	Expérience en milieu professionnel			1
Total		168	28	30
Volume horaire étudiant		196		
		148		
Total année 1 (semestre 1 + semestre 2)		387	46	30
Volume année 1 étudiant		433		
		337		

Master 2ème année				
Semestre 3				
UE 1 : Enseignements de spécialité			1	30
Cours obligatoire	Sociologie politique de l'environnement	18	1	2
Cours obligatoire	Théories de l'écologie politique	12	1	1
Cours obligatoire	Innovations démocratiques	20	1	2
Cours obligatoire	Les enjeux politiques des transitions écologiques	18	1	2
Cours obligatoire	Les enjeux juridiques des transitions écologiques	18	1	2
Cours obligatoire	Économie de l'environnement / écologie économique / post-croissance	18	1	2
Cours obligatoire	Penser les communs	10	1	1
Cours obligatoire	Le système Terre (cycles biogéochimiques, climat, limites planétaires)	12	1	1
Cours obligatoire	Enjeux politiques et géopolitiques du climat	12	1	1
Cours obligatoire	Enjeux politiques et géopolitiques des ressources	12	1	1
Cours obligatoire	Climate and Development	20	1	2
Cours obligatoire	Politique européenne de l'environnement	12	1	1
Cours obligatoire	Territoires en transitions : urbanisation, habitats, mobilités	18	1	2
Cours obligatoire	Les instruments de la transition écologique des territoires	24	1	2
Cours obligatoire	Médiation environnementale et dialogue territorial	12	1	1
Cours obligatoire	Politiques de la biodiversité	14	1	2
Cours obligatoire	Quelle agriculture pour quelle alimentation ?	14	1	1
Cours obligatoire	Système d'information géographique	10	1	1
Cours obligatoire	Marchés publics : cadre juridique, enjeux sociaux et environnementaux	12	1	1
Cours obligatoire	Les métiers de l'action publique territoriale	20	1	2
Total		306	0	30
Volume horaire étudiant		306		
Semestre 4				
UE 1 : Recherche et professionnalisation			1	30
1 cours optionnel				
Cours optionnel	Rapport de stage		1	30
Cours optionnel	Mémoire		1	30
Total		0	0	30
Volume horaire étudiant		0		
Total année 2 (semestre 3 + semestre 4)		306	0	30
Volume année 2 étudiant		306		
Total parcours de master (année 1 + année 2)		693	46	60
Volume parcours de master étudiant		739		
		643		